

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1459

27 décembre 2005

SOMMAIRE

ABN AMRO Target Click Funds, Sicav, Luxembourg	70027	Finedo Holding S.A., Beckerich	70000
Advantage, Sicav, Luxembourg	70032	Global Bond Management S.A., Luxembourg	70012
Agrovergers S.A., Luxembourg	69996	Group Eurasia Invest, Luxembourg	70001
Aparfi S.A., Luxembourg	69996	Hawk Management S.A., Senningerberg	69989
Atelier d'Architecture Dagli +, G.m.b.H., Luxembourg	70023	Home Care Corporation S.A.	69986
Bayerische Entwicklung Holding S.A., Luxembourg	70027	Home Care Corporation S.A.	69987
Bio Energy Invest, S.à r.l., Luxembourg	70018	Home Care Corporation S.A.	69987
Bureau S.A., Bèrelange	70016	Intereureka S.A., Luxembourg	70024
Camping u. Caravanpark High Chapparl S.A., Godbrange	70004	Jech S.A., Luxembourg	69998
Casares S.A., Luxembourg	69998	JetLink S.A., Beckerich	69990
Casares S.A., Luxembourg	70006	JetLink S.A., Beckerich	69991
CEODEUX High Pressure Valves & Regulators Technology S.A., Lintgen	70015	KB Lux Bond Fund, Sicav, Luxembourg	70031
Cerilly Invest S.A., Luxembourg	70022	Las Dunas International S.A., Luxembourg	70007
Chelsea GCA Realty Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	70017	Loca-Air S.A., Luxembourg	70017
(La) Chouette (Immobilière) S.A., Luxembourg	70030	Lux-World Fund Sicav, Luxembourg	70029
Codofinances S.A., Luxembourg	70000	Mediatool Group S.A., Luxembourg	70004
Codofinances S.A., Luxembourg	70009	Mediatool Group S.A., Luxembourg	70005
Corval, GmbH, Wiltz	69986	Mondi Investments (Austria), S.à r.l., Luxembourg	70015
Cyber Fin UK, S.à r.l., Luxembourg	70017	Mondi Investments (Austria), S.à r.l., Luxembourg	70015
D.M. Strategy, S.à r.l., Beckerich	69995	P.M. Management, S.à r.l., Beckerich	69998
D.M. Strategy, S.à r.l., Beckerich	69996	P.M. Management, S.à r.l., Beckerich	69999
Dewaplus, Sicav, Luxembourg	70029	Parifin S.A.H., Luxembourg	70017
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg	70030	Parworld, Sicav, Luxembourg	70028
Dimensional Stone International S.A.H. (D.S.I.), Luxembourg	70009	Pépinière Weisen S.A., Wickrange	70026
DM Strategy, S.à r.l., Beckerich	69987	Quadriconseil S.A., Wiltz	69996
DM Strategy, S.à r.l., Beckerich	69988	Quadriconseil S.A., Wiltz	69997
DM Strategy, S.à r.l., Beckerich	69988	Raiatea Finance S.A., Luxembourg	70013
DM Strategy, S.à r.l., Beckerich	69988	Rangirora Investments S.A., Luxembourg	70010
E Q M - b, Environmental Quality Management for Building, S.à r.l., Wiltz	69992	Renders S.A., Luxembourg	70032
Emred International S.A., Luxembourg	70026	Smartcap Funds, Sicav, Luxembourg	70028
European Business Network S.A., Luxembourg	70006	SOLA Optical Holdings, S.à r.l., Luxembourg	70027
Eurotaxglass's Acquisition S.A., Luxembourg	70016	Stegasma S.A., Wiltz	69989
Fantuzzi Reggiane Corporation S.A., Luxembourg	69987	Terra Nomis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	70025
Finacer S.A., Wiltz	69986	Transbel Holding S.A., Luxembourg	69999
Finedo Holding S.A., Beckerich	69999	Transbel Holding S.A., Luxembourg	70012
		Truxor Holding S.A., Luxembourg	70006
		Truxor Holding S.A., Luxembourg	70006
		UEB Alternative Fund 2, Sicav, Luxembourg	70031
		Unirack Western Group S.A., Luxembourg	69991
		United Tiles S.A., Luxembourg	69994
		Walferdange S.A., Luxembourg	69995
		Zentralux S.A., Huldange	69994

69986

FINACER S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 102.678.

Résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 juin 2005 à 10H.

La séance est ouverte à 10H sous la présidence de Monsieur Hendrik Slabbinck, ce dernier remplissant également la fonction de scrutateur.

Sont présents:

Hendrik Slabbinck: 300 actions,

Julie Slabbinck: 10 actions.

Soit la totalité des actions.

Pour cette assemblée générale extraordinaire, le président nomme comme secrétaire Madame Julie Slabbinck.

Objet:

Changement de siège social.

Résolution

Les actionnaires de la S.A. Finacer reconnaissent avoir été régulièrement et dûment convoqués pour l'A.G.E. du 7 juin 2005 à 10 H au siège social de la société 71, rue G.D. Charlotte à L-9515 Wiltz, et sont tous présents.

Les actionnaires décident à l'unanimité de changer le siège social et de le transférer 24, Grand-rue à L-9530 Wiltz avec effet immédiat.

Wiltz, le 7 juin 2005.

Signature / Signature

Le Président-Scrutateur / La Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2005, réf. LSO-BG04320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902361.3/2724/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2005.

CORVAL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück.

H. R. Luxemburg B 96.164.

Auszug aus dem Protokoll der Aussergewöhnlichen Gesellschafterversammlung vom 10. Juni 2005

Die Gesellschafter beschliessen die Statuten wie folgt neu festzulegen:

Der Sitz der Gesellschaft wird verlegt von:

L-9521 Wiltz, 5-7, rue de la Fontaine, an folgende Adresse,

L-9519 Wiltz, 2, route d'Ettelbrück.

Zur Veröffentlichung im öffentlichen Anzeiger Mémorial C, Sammelwerk der Gesellschaften und Vereinigungen.

Wiltz, den 10. Juni 2005.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 30 juin 2005, réf. DSO-BF00419. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902362.3/557/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2005.

HOME CARE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 107.051.

La société INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A., avec effet au 2 mai 2005, dénonce le siège de la société HOME CARE CORPORATION S.A.

Le siège la société HOME CARE CORPORATION S.A., ne se situe donc plus à L-9710 Clervaux, Grand-rue 11, depuis le 2 mai 2005.

Fait à Clervaux, le 2 mai 2005.

INTERNATIONAL BUSINESS PARTNERS S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2005, réf. DSO-BG00065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902366.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2005.

HOME CARE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 107.051.

Le soussigné Vriends Ludovicus Jan Corneel, demeurant à L-9710 Clervaux, Grand-rue 11, résilie, avec effet au 2 mai 2005, son mandat d'administrateur dans la société HOME CARE CORPORATION S.A., et ceci avec décharge de ces fonctions.

Fait à Clervaux, le 2 mai 2005.

Vriends Ludovicus Jan Corneel

Signature

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2005, réf. DSO-BG00066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902367.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2005.

HOME CARE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 107.051.

La société PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A., résilie, avec effet au 2 mai 2005, son mandat de commissaire aux comptes dans la société HOME CARE CORPORATION S.A., et ceci avec décharge de ces fonctions.

Fait à Clervaux, le 2 mai 2005.

PROCESSOR INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2005, réf. DSO-BG00067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902368.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juillet 2005.

DM STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 92.272.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2005

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2005, les deux résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

1. La démission de Madame Fender Corinne est acceptée.
2. La nomination de la FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l., en qualité de gérante technique avec tout pouvoir d'engager la société par sa représentante légale, Madame Fender Corinne en toute circonstance est acceptée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902396.3/734/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 87.307.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2005

Monsieur De Bernardi Angelo, Monsieur Fantuzzi Luciano et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Garavaglia Carlo est nommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FANTUZZI REGGIANE CORPORATION S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071864.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

DM STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beckerich.
R. C. Luxembourg B 92.272.

Il est convenu ce qui suit:

1. Objet

Aux termes de statuts en date du 7 juin 1999 à Hesperange, il existe une société à responsabilité limitée dénommée DM STRATEGY, S.à r.l. au capital de 12.900 EUR, divisé en 129 parts de 100 EUR chacune, enregistrée à Luxembourg sous le N° B 92.272 (ancien DK B 5296), dont le siège social est à Beckerich et dont l'objet est:

Bureau comptable et administratif.

2. Origine de la propriété

Le cedant possède dans cette société 43 parts, en représentation de son apport en numéraire.

3. Cession

Par les présentes, le cedant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière au cessionnaire, qui l'accepte, 43 parts sociales de la société DM STRATEGY, S.à r.l. avec tous les droits et obligations y attachés pour le montant de 336 EUR correspondant à 1/3 de la créance de DM STRATEGY envers COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l.

Le cedant s'engage à prendre en charge toutes dettes fiscales ou autres qui seraient encore réclamées pour les années fiscales précédant 2005.

Cession de parts acceptée par les gérants Messieurs Moriaux et De Coster, le 29 mars 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902393.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

DM STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Beckerich.
R. C. Luxembourg B 92.272.

Il est convenu ce qui suit:

1. Objet

Aux termes de statuts en date du 7 juin 1999 à Hesperange, il existe une société à responsabilité limitée dénommée DM STRATEGY, S.à r.l. au capital de 12.900 EUR, divisé en 129 parts de 100 EUR chacune, enregistrée à Luxembourg sous le N° B 92.272 (ancien DK B 5296), dont le siège social est à Beckerich et dont l'objet est:

Bureau comptable et administratif.

2. Origine de la propriété

Le cedant possède dans cette société 86 parts, en représentation de son apport en numéraire.

3. Cession

Par les présentes, le cedant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière au cessionnaire, qui l'accepte, 86 parts sociales de la société DM STRATEGY, S.à r.l. avec tous les droits et obligations y attachés pour le montant de 672 EUR correspondant à 2/3 de la créance de DM STRATEGY envers COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l.

Le cedant s'engage à prendre en charge toutes dettes fiscales ou autres qui seraient encore réclamées pour les années fiscales précédant 2005.

Cession de parts acceptée par les gérants Monsieur De Coster et Monsieur Moriaux, le 29 mars 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2005, réf. LSO-BD00560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902392.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

DM STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 92.272.

Assemblée générale extraordinaire du 4 avril 2005

Sont présents: Madame Wurth Joelle, demeurant 27 Huewelerstrooss, comptable, représentant l'associé unique COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l.

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire.

L'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

- est acceptée la démission de Monsieur Moriaux Stéphane de son poste de gérant, démission enregistrée le 5 avril sous la référence LSO-BD00563, et lui a donné décharge,
- est acceptée la démission de Monsieur De Coster Nicolas de son poste de gérant, démission enregistrée le 5 avril sous la référence LSO-BD00562 et lui a donné décharge,
- est nommée gérante unique de la société: Madame Fender Corinne, expert-comptable demeurant professionnellement, 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée,

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature. Sa seule signature est valable et exclusive.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Beckerich, le 4 avril 2005.

J. Wurth.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2005, réf. LSO-BF08623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902391.3/232/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

STEGASMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.

R. C. Luxembourg B 100.535.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2005

L'assemblée générale débute à 15 heures. Tous les actionnaires sont présents.

La réunion est présidée par Monsieur Georges Recule, Administrateur-Délégué. Monsieur Sofiane Nenach est appelé comme scrutateur; Monsieur André Lefebvre comme secrétaire.

Ordre du jour:

- démission d'un Administrateur;
- nomination d'un nouvel Administrateur;
- changement d'attribution du poste d'Administrateur-Délégué.

Le Président informe l'assemblée de la démission de BRIFEX S.A. de son poste d'Administrateur et propose la nomination de Monsieur Fabio Lucarelli au poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006, en remplacement de Monsieur Georges Recule qui reste Administrateur.

Après avoir délibéré, l'assemblée, à la majorité, marque son accord sur la proposition.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures 30.

Wiltz, le 1^{er} juillet 2005.

G. Recule / S. Nenach.

Enregistré à Diekirch, le 20 juillet 2005, réf. DSO-BG00123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902404.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juillet 2005.

HAWK MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 108.931.

EXTRAIT

En date du 3 août 2005, les associés de la Société ont accepté la démission de:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France),
- Monsieur Nicolas Cuisset, né le 25 avril 1973 à Aulnoye-Aymeries (France),
- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier (France),

ayant tous leur adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, de leur mandat d'administrateurs de la Société, avec effet au 4 août 2005 et ont décidé de nommer:

- Monsieur Robert Ian Fitz-Harris, né le 21 avril 1961 à Wantage (Royaume-Uni), résidant à 14, avenue Blûcher, B-1180 Bruxelles, Belgique,
 - Monsieur Paul Edward Hammett, né le 3 octobre 1975 à Londres (Royaume-Uni), résidant à 15 Badgers Close, Enfield, Middlesex EN2 788, Royaume-Uni,
 - Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant à 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg,
- en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 4 août 2005.

Dès lors, les administrateurs de la société, nommés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 sont:

- Monsieur Robert Ian Fitz-Harris,
- Monsieur Paul Edward Hammett,
- Monsieur Marcel Stephany.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2005.

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071929.3/4170/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

**JetLink S.A., Société Anonyme,
(anc. JET LINK S.A.).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R. C. Luxembourg B 98.061.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société JET LINK S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 742 du 15 mai 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 647 du 24 juin 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.061.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Steven Heselmans, pilote, demeurant à B-2520 Ranst, 1, Nachtegalenlaan,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le changement de la dénomination en JetLink et en conséquence la modification de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de JetLink S.A.»

2. Le transfert du siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

3. La suppression du dernier alinéa de l'article 3 et l'insertion de trois nouveaux alinéas 2 à 4 à l'article 3 des statuts:

«**Art. 3. Nouveaux alinéas 2 à 4.** La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en JetLink et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de JetLink S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 3 et d'ajouter trois nouveaux alinéas 2 à 4 à l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3. Nouveaux alinéas 2 à 4.** La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.50 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 760,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: S. Heselmans, J. Würth, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 juillet 2005, vol. 319, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2005.

A. Holtz.

(902465.3/2724/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2005.

**JetLink S.A., Société Anonyme,
(anc. JET LINK S.A.).**

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.
R. C. Luxembourg B 98.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902466.3/2724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 juillet 2005.

UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 43.634.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 20 juillet 2005

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 20 juillet 2005 que Maurizio Polselli, avec adresse professionnelle au 46, Viale San Nilo à I-00046 Grottaferrata, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 20 juillet 2005, le conseil d'administration coopte en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071595.3/655/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

E Q M - b, ENVIRONMENTAL QUALITY MANAGEMENT FOR BUILDING, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 18, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 109.663.

 —
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Lysianne Andres, fonctionnaire, née à Sarre-Union (F), le 10 novembre 1958, demeurant à L-9681 Roullingen, 1, rue des romains;

2.- Madame Claire Laffineur, kinésithérapeute, née à Mouscron (B) le 11 mars 1975, demeurant à L-9530 Wiltz, 37-39, Grand-rue;

3.- Monsieur Olivier Kuzma, architecte, né à Liège (B), le 17 juillet 1976, demeurant à B-6686 Flamierge, 1133A, Givry.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital
Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ENVIRONMENTAL QUALITY MANAGEMENT FOR BUILDING, S.à r.l. en abrégé E Q M - b, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Wiltz. Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la réalisation de toutes missions de consultance, d'assistance, de conseil et autres dans le domaine du bâtiment

et englobant notamment:

1.- Assistance aux Maîtres d'Ouvrage pour la mise au point d'un programme de construction performant en rapport avec:

- l'énergie;
- l'isolation;
- la géobiologie;
- l'éco-construction,

son suivi, son évaluation, ou tous points en terme de confort lié à la construction.

2.- Elaboration de bilans énergétiques pour tous projets en planification ou constructions existantes avec proposition d'augmentation de la performance des techniques appliquées. Evaluation des diminutions du coût en énergies primaires ainsi que de la diminution des rejets de gaz à effet de serre.

3.- Contrôle de l'étanchéité des constructions par «blower-door».

4.- Contrôle de la performance technique des enveloppes de bâtiments par thermographie.

5.- Campagnes de mesures sur les usages de l'électricité faites par les particuliers, PME, PMI. etc.

6.- Campagnes de mesures de toute nature (consommation d'énergie, confort thermique et hygrométrie, etc.

7.- Réalisation d'opérations pilotes expérimentales dans la maîtrise d'oeuvre classique lors de la construction de bâtiments ou de leur réhabilitation.

8.- Le développement et/ou l'assistance au développement de nouvelles techniques constructives et technologies du bâtiment et plus particulièrement dans les domaines du développement durable.

9.- Toutes autres études et interventions visant le confort du bâtiment, la santé des occupants et la protection de la nature en relation avec toutes actions liées à la construction ainsi que toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social ou pouvant favoriser d'une quelconque façon la réalisation de l'objet social de la société.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, ou à en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Lysianne Andres, prénommée, quarante-cinq parts	45
2.- Madame Claire Laffineur, prénommée, trente parts	30
3.- Monsieur Olivier Kuzma, prénommé, vingt-cinq parts	25

Total des parts: cent parts 100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfiques.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Pour le calcul de la valeur comptable des parts sociales, la valeur des projets est à considérer comme suit:

- il ne sera tenu compte que des projets effectifs pour lesquels un contrat signé avec le client ou un contrat de fait (projet en cours et facturation acceptée par le client) existent déjà;

- pour les missions qui n'ont pas encore été facturées ou qui n'ont pas encore été effectuées mais qui sont définies par contrat, il est appliqué au montant des honoraires un multiplicatif de 0,1 pour le calcul du bénéfice net escompté;

- aucune valeur n'est donnée pour la «clientèle» autre que pour les projets en cours dont mention ci-avant.

Art. 7. Les projets en cours sont la propriété financière et intellectuelle de la société et cette propriété ne peut être cédée sans aucune forme à un tiers sans l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Clause de non concurrence.

De même, la cession de ses parts ne donne pas droit à un associé sortant de s'approprier un ou plusieurs projet(s) en cours sans l'accord du ou des associés restant(s) et représentant au moins trois quarts du capital social restant.

Art. 9. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

L'assemblée générale ordinaire des associés se réunit de plein droit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à quinze heures et ce pour la première fois en deux mille six. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant les trois quarts du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le 1^{er} juillet 2005 pour finir le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 950,- EUR

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9530 Wiltz, 18, Grand-rue.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier Kuzma, architecte, né à Liège, le 17 juillet 1976, demeurant à B-6686 Flamierge, 1133A, Givry.
 - Madame Claire Laffineur, kinésithérapeute, née à Mouscron (Belgique) le 11 mars 1975, demeurant à L-9530 Wiltz, 37-39, Grand-rue.

La société sera valablement engagée par la signature isolée d'un des gérants. Les gérants sont investis des pouvoirs d'administration les plus étendus.

Le mandat de gérant de Madame Claire Laffineur est exercé à titre gratuit.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Andres, C. Laffineur, O. Kuzma, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 juillet 2005, vol. 319, fol. 54, case 2. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2005.

A. Holtz.

(902524.3/2724/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

ZENTRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.
R. C. Luxembourg B 93.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 2 août 2005, réf. DSO-BH00013, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 2 août 2005.

Signature.

(902529.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

UNITED TILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.608.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 mai 2005

La société MAZARS, Réviseurs d'entreprises & Experts comptable, avec siège à L-2530 Luxembourg, 10, rue Henri M. Schnadt, est nommée commissaire aux comptes à la place Monsieur Ian Whitecourt, commissaire aux comptes sortant, pour lequel le mandat est venu à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mars 2005. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

UNITED TILES S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071869.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

69995

WALFERDANGE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 81.601.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01365, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071570.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

D.M. STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.
R. C. Luxembourg B 92.272.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

La société à responsabilité limitée COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l., ayant son siège social à Beckerich, Ici valablement représentée par sa gérante unique, Madame Joëlle Wurth, demeurant à Beckerich.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Suite à des cessions de parts sous seing privé, dûment notifiées par huissier de justice, la prédite société est la seule associée de la société à responsabilité limitée D.M. STRATEGY, S.à r.l., ayant son siège social Beckerich, 27, rue de Hovelange, constituée originellement sous la dénomination de DIRECT MANAGEMENT STRATEGY, S.à r.l. aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange, en date du 7 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 710 du 24 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Marthe Thyes-Walch, de résidence à Luxembourg en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C numéro 385 du 9 avril 2003.

Le capital social est fixé à douze mille neuf cents (EUR 12.900,-) euros, représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales, d'une valeur nominale de cent (EUR 100,-) euros chacune, entièrement souscrites par l'associée unique, la société COMPTA SERVICES & PARTNERS, S.à r.l.

Sur ce sa mandante a déclaré céder soixante-cinq (65) de ses parts sociales à la société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, R.C.S. B 45.066, pour laquelle est ici présente et accepte pour et moyennant le prix de six mille cinq cents (EUR 6.500,-) euros, payé antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, Madame Corinne Fender, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 24, rue Beaumont, agissant en sa qualité de gérante.

La cessionnaire devient propriétaire des parts cédées dès ce jour, et elle a la jouissance également à compter de ce jour. Elle est subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Madame Corinne Fender, préqualifiée, agissant en tant que gérante de la prédite société D.M. STRATEGY, S.à r.l., consent à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil, tant en son nom personnel qu'au nom et pour compte de la société et la tient pour valablement signifiée à la société et à elle-même.

Ensuite, les deux sociétés associées, ici chacune valablement représentée par sa gérante, ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sur base de ce qui précède, l'article six des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à douze mille neuf cents (EUR 12.900,-) euros, représenté par cent vingt-neuf (129) parts sociales d'une valeur nominal de cent (EUR 100,-) euros chacune, souscrites comme suit:

1. La société COMPTA SERVICES & PARTNERS, soixante-quatre parts sociales	64
2. La société FIDUCIAIRE BEFAC EXPERTISES-COMPTABLES ET FISCALES, S.à r.l., soixante-cinq parts sociales	65
Total: cent vingt-neuf parts sociales	129»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social. En conséquence, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«La société a pour objet l'exécution de l'activité d'expert-comptable, de toutes prestations de services et conseils autorisés par cette activité du commissariat aux comptes et du secrétariat social en général.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille trente (EUR 1.030,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wurth, C. Fender, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 mai 2005, vol. 431, fol. 51, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juin 2005.

U. Tholl.

(902394.3/232/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

D.M. STRATEGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

R. C. Luxembourg B 92.272.

Statuts coordonnés suivant acte du 28 avril 2005, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

U. Tholl.

(902395.3/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 19 juillet 2005.

APARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.264.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071571.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

AGROVERGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 41.832.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01361, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071572.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

QUADRICONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.925.

L'an deux mille cinq, le sept juillet.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUADRICONSEIL S.A., avec siège social à L-9773 Troine-Route, maison 31, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 249 du 14 février 2002,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.925.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et sous la présidence de Monsieur Hendrik Slabbinck, administrateur de société, demeurant à B-1180 Uccle (Belgique), 48A, rue Roberts Jones,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Omer Collard, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz.
Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Troine-Route à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue et la modification subséquente de l'article 2 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

2. La prolongation des mandats des administrateurs et du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Troine-Route à L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs et du commissaire au compte jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 790,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: H. Slabbinck, O. Collard, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 8 juillet 2005, vol. 319, fol. 53, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2005.

A. Holtz.

(902522.3/2724/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

QUADRICONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 96.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902523.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 août 2005.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.590.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071573.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

JECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 95.505.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01348, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071574.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

P.M. MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.
R. C. Luxembourg B 99.580.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Pierre Massion, administrateur de sociétés, demeurant à B-1200 Woluwe-St. Lambert, rue Konkel, 200/b12.

Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société P.M. MANAGEMENT, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Dudelange, en date du 14 novembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 64 du 12 février 1997, modifiée suivant acte reçu par le même notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1998, publié au dudit Mémorial C numéro 203 du 25 mars 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 540 du 25 mai 2004;

- qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 99.580;

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) divisé en cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante (250,- EUR) euros;

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée P.M. MANAGEMENT, S.à r.l. avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal;

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange et de modifier en conséquence l'article 5 alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 5. Alinéa premier.** Le siège social est établi à Beckerich.»

Deuxième résolution

La modification de l'objet social et la modification subséquente de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la promotion de sociétés et toutes prestations de services administratifs et de secrétariat s'y rattachant.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, l'import et l'export de matériel de manutention et d'éclairage.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 680,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Massion, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 juin 2005, vol. 319, fol. 49, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 19 juillet 2005.

A. Holtz.

(902423.3/2724/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2005.

P.M. MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, rue de Hovelange.

R. C. Luxembourg B 99.580.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 juillet 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902424.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 21 juillet 2005.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.354.

Le bilan de la société au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01359, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071575.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

FINEDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 70.800.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FINEDO HOLDING S.A., avec siège social à L-9209 Diekirch, 20A, Bamertal, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Decker, alors de résidence à Wiltz, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 745 du 7 octobre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 septembre 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 1272 du 10 décembre 2004,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.800.

L'assemblée est ouverte à 15.10 et choisit comme président/scrutateur Madame Joëlle Würth, comptable, demeurant à Beckerich,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jessica Kiffer, employée privée, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Le transfert du siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et la modification subséquente de l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Diekirch à L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss et de modifier en conséquence l'article deux alinéa premier des statuts comme suit:

«**Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social de la société est établi à Beckerich.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J. Würth, J. Kiffer, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 6 juillet 2005, vol. 319, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2005.

A. Holtz.

(902447.3/2724/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2005.

FINEDO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8521 Beckerich, 27, Huewelerstrooss.

R. C. Luxembourg B 70.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 21 juillet 2005.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

(902448.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 juillet 2005.

CODOFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 29.414.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071576.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

70001

GROUP EURASIA INVEST, Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 109.965.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. EUREXIA, société anonyme de droit français, avec siège social à F-42400 Saint Chamond, Z.I. du Coin, rue du Crêt de la Perdrix, B.P. 98,

ici représentée par Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 juin 2005,

2. EUREXIA-POLSKA Sp z o.o., société de droit polonais, avec siège social à 91-203 Lodz (Pologne), rue Traktorowa 180,

ici représentée par Monsieur Christian François, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 3 juin 2005.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous forme d'une société anonyme dont la dénomination est GROUP EURASIA INVEST.

Cette société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Toutes les actions seront au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,00) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), le cas échéant par l'émission de quatre mille six cent quatre-vingt-dix (4.690) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de rémission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne pourra excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. EUREXIA, prénommée, trois cents actions	300
2. EUREXIA-POLSKA Sp z o.o., prénommée, dix actions	10
Total: trois cent dix actions.	310

Les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,00) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Gérard Vial, chef d'entreprise, né à Panissieres (France), le 13 mai 1943, demeurant à F-69004 Lyon, 1, rue Jean Revel,

b) Monsieur Stefan Bartolmiej Walas, chef d'entreprise, né à Wroclaw (Pologne), le 24 juillet 1966, demeurant à Lodz (Pologne), rue Jaracza 56/1,

c) FIDIS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 107.312.

L'assemblée décide de répartir les mandats d'administrateurs de la manière suivante:

Catégorie A:

- Monsieur Gérard Vial, prénommé,
- Monsieur Stefan Bartolmiej Walas, prénommé;

Catégorie B:

FIDIS, S.à r.l., prénommée.

Dès lors, la société se trouve engagée par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

4. Est nommée commissaire:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, à L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 42.230.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. François, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessner.

(073940.3/227/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

CAMPING U. CARAVANPARK HIGH CHAPPARAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6170 Godbrange, 1A, rue du Village.
R. C. Luxembourg B 55.312.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 août 2005.

Signature.

(071593.3/551/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MEDIATOOOL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 79.793.

L'an deux mille cinq, le neuf août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEDIATOOOL GROUP ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 589 du 31 juillet 2001, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 79.793.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, préqualifiée, en date du 6 juin 2005, en voie de publication.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Anne-Isabelle De Man, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Catherine Calvi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions (1.000) d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

2.- Augmentation de capital pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cinq cents mille euros (EUR 500.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-), investies des mêmes droits et obligations que les anciennes.

3.- Renonciation par les actionnaires existants pour autant que de besoin à leur droit préférentiel de souscription.

4.- Souscription et libération:

- de huit cents (800) actions nouvelles par la société OMNICOOM, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-);

- de trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles par la société CASSANDRA, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-);

- de quatre cents (400) actions nouvelles par Monsieur Danny Servant, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-);

- de mille six cents (1.600) actions nouvelles par la société CRISTA INVEST, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-);

- de trois mille (3.000) actions nouvelles par la société S.M. INVESTMENT S.A. HOLDING, libéré intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la société.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de porter le capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) à cinq cents mille euros (EUR 500.000,-) par voie d'augmentation de capital à concurrence de quatre cent cinquante mille euros (EUR

450.000,-) par la création et l'émission de neuf mille (9.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription et à la libération de:

- huit cents (800) actions nouvelles, la société anonyme dénommée OMNICO, ayant son siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.636.

Laquelle a déclaré souscrire les huit cents (800) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-);

- trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles, la société anonyme dénommée CASSANDRA, ayant son siège social à F-92700 Colombes, 20, avenue Anatole France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 399 449 453.

Laquelle a déclaré souscrire les trois mille deux cents (3.200) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de cent soixante mille euros (EUR 160.000,-);

- quatre cents (400) actions nouvelles, Monsieur Danny Servant, Directeur de sociétés, né le 23 octobre 1958 à Masognes (F), demeurant 2, rue du Louvre-Marsinval, F-78540 Vernouillet.

Lequel a déclaré souscrire les quatre cents (400) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-);

- mille six cents (1.600) actions nouvelles, la société anonyme dénommée CRISTA INVEST, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.809.

Laquelle a déclaré souscrire les mille six cents (1.600) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-);

- trois mille (3.000) actions nouvelles, la société anonyme dénommée S.M. INVESTMENT S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44.366.

Laquelle a déclaré souscrire les trois mille (3.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en numéraire d'un montant de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à cinq cents mille euros (EUR 500.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune.»

Les autres alinéas de l'article 5 sont inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A.-I. De Man, E. Gengler, C. Calvi, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 août 2005, vol. 910, fol. 18, case 5. – Reçu 4.500 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005.

B. Moutrier.

(073890.3/272/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

MEDIATOOL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 79.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 août 2005.

B. Moutrier.

(073891.3/272/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

70006

TRUXOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 89.151.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071594.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

TRUXOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 89.151.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01266, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(071596.3/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

CASARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.590.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071600.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 218, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 60.461.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BH02539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour EUROPEAN BUSINESS NETWORK S.A.

A. J. Nightingale / C. Picco

(071627.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

LAS DUNAS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 109.966.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, ici représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LAS DUNAS INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Faber, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073942.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

CODOFINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 29.414.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Graham Wilson, avocat, demeurant au 5, rue de la Gare à L-7535 Mersch au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 22 juillet 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01353. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071602.3/655/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 42.573.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 juillet 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour DIMENSIONAL STONE INTERNATIONAL S.A. (D.S.I.)

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2005, réf. LSO-BH02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071833.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

RANGIRORA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 109.967.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4.

2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, ici représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RANGIRORA INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Faber, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073944.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

TRANSBEL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 30.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

L'Assemblée révoque le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes révoqué la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2005, réf. LSO-BH01357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071604.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.981.

A la suite de la cooptation en date du 27 juin 2005 de Monsieur Ryuji Sato en remplacement de Monsieur Yoshirou Enya, le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Thomas Melchior

Assistant Vice Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Marc Schammo

Vice Président, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Ryuji Sato

General Manager, DAIWA SECURITIES CO, LTD., 6-4 Otemachi, 2-Chome, Chiyoda-ku, Tokyo 100, Japon.

Luxembourg, le 8 août 2005.

Pour GLOBAL BOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(071880.3/1126/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

70013

RAIATEA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 109.968.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama), ici représentée par Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 4,

2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, ici représentée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Diferdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, volume 833, folio 9, case 3.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de RAIATEA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant ad-

mis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1. INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prénommée, trois cent neuf actions	309
2. GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Lionel Capiaux, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

c) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Jean Faber, prénommé.

4. Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, J. Piek, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2005.

E. Schlessler.

(073948.3/227/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

CEODEUX HIGH PRESSURE VALVES & REGULATORS TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 43.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00623, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(071634.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.996.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 15 avril 2004 que:

SLANEY LIMITED, ayant son siège social à 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, a transféré, le 15 avril 2004, 1 de parts sociales à STONERIDGE LIMITED, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01279. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080251.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

MONDI INVESTMENTS (AUSTRIA), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 98.996.

Il résulte du transfert des parts sociales en date du 15 avril 2004 que:

SLANEY LIMITED, ayant son siège social à 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, a transféré, le 15 avril 2004, 299 de parts sociales à ANGLO MONDI INVESTMENTS LIMITED, 20 Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01286. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080248.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

H. R. Luxembourg B 102.125.

Auszug des Sitzungsprotokolls der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre der Gesellschaft vom 30. Juni 2005

Am 30. Juni 2005 haben die Aktionäre der Gesellschaft beschlossen:

* den Rücktritt des Herrn Nicolas Leutwiler als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft, wohnhaft zu Quellen AG, Lindenstrasse 11, CH-8832 Wollerau, Schweiz und die Ernennung des Herrn Peter Rau, geboren am 6. Oktober 1956 in Oberstaufen, Deutschland, wohnhaft zu Schilcherstrasse 7, D-86911 Diessen a. Ammersee, als neues Verwaltungsratsmitglied durch einen Zirkularbeschluss des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 15. April 2005 mit Wirkung zum 15. April 2005, zu bestätigen;

* den Rücktritt des Herrn Stephan Lobmeyr als Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft, mit beruflicher Adresse in c/o Hicks. Muse, Tate and Furst Limited, 21, Grosvenor Place, London SW1X7HF, Vereinigtes Königreich, und die Ernennung des Herrn Neil Richardson, geboren am 24. Januar 1957 in New Castle-Upon-Tyne, Vereinigtes Königreich, mit beruflicher Adresse in 21, Grosvenor Place, London SW1X7HF, Vereinigtes Königreich, als neues Verwaltungsratsmitglied durch einen Zirkularbeschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 26. April 2005 mit Wirkung zum 26. April 2005 zu bestätigen;

* die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Peter Rau,
- Herr John R. Muse,
- Herr Neil Richardson,
- Herr Fabrizio Zappaterra,
- Herr Dr. Hans Michel Piëch,
- Herr Dr. Gerhard Zeidler,
- Herr Philippe von Stauffenberg,

für ein weiteres Jahr zu erneuern. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird;

* das Mandat des amtierenden Rechnungsprüfers der Gesellschaft, PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, für ein weiteres Jahr zu erneuern. Ihr Mandat endet mit der jährlichen Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss zum 31. Dezember 2005 entscheiden wird.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Juli 2005.

EurotaxGlass's ACQUISITION S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2005, réf. LSO-BH00801. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071615.3/250/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

BUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Béréldange, 24, Elterstrachen.

R. C. Luxembourg B 73.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2005:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

Madame Marianne Sybertz, demeurant au 24, Elterstrachen, L-7260 Béréldange;

Madame Carol Ann Goblet, demeurant au 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg-Dommeldange;

Mademoiselle Anne Goblet, demeurant au 24, Elterstrachen, L-7260 Béréldange.

Commissaire aux comptes:

Monsieur Justin Dostert, demeurant au 93, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

Pour extrait conforme

BUREAU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080371.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

70017

PARINFIN, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 août 2005.

T. Metzler
Notaire

(071637.3/222/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

CHELSEA GCA REALTY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 70.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01643, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2005.

Signature.

(071640.3/723/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

CYBER FIN UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.602,48.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 72.526.

Extraits des résolutions adoptées par les actionnaires en date de 15 juillet 2005

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Philip Rowley, Président et Chief Executive Officer avec adresse professionnelle au 200 Hammersmith Road, W6 7DL, Londres, Grande-Bretagne avec effet au 1^{er} février 2005.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Michael Christodoulou, gérant;
- Giles Spackman, gérant;
- Philip Rowley, gérant.

Pour extrait et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02620. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071892.3/4287/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

LOCA-AIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.449.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 août 2005

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Benoît Georis de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Thierry Triboulot au poste d'administrateur vacant de la société pour une durée de six ans avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071897.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

BIO ENERGY INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 110.422.

STATUTES

In the year two thousand five, on the thirtieth of August.

Before us, Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, not yet registered at the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, here represented by Mr Tatu Yamba Ilunga, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on the 30th of August, 2005.

The prenamed proxy given, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company.

Art. 1. There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time, September 18th, 1933 on limited liability companies as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is BIO ENERGY INVEST, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4.

4.1. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

4.2. The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

4.3. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at fifty-two thousand five hundred Euro (52,500.- EUR) divided into for four hundred twenty parts (420) with a nominal value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each, entirely paid in.

Art. 8. The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own parts. Such repurchase shall be subject to the following conditions:

- any repurchase of parts made by the company may only be made out of the company's retained profits and free reserves;

- the repurchased parts will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

Art. 9. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 10. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 11. The company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

Art. 12. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 13. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2005.

Art. 14. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 15. In case of dissolution of the corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be participants) appointed by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10th, 1915 and of its modifying laws.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

Art. 16. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and payment

The appearing party MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., declares to subscribe the whole capital.

All the four hundred twenty parts (420) have been fully paid up to the amount of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) per part by a contribution in cash of fifty two thousand five hundred Euro (52,500.- EUR).

As a result, the amount of fifty two thousand five hundred Euro (52,500.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation is estimated at approximately 2,200.- Euro.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The address of the Corporation is set at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2. The following persons are appointed managers (gérants) for an undetermined period:

- Mr Gilles Jacquet, private employee, born on 7th February 1964 in B-Saint Mard, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Michele Canepa, private employee, born on 23rd February 1972 in I-Genova, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- The company LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, registered at the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 79.709.

3. On and after August 30th, 2005, the company shall be bound by the signature of one of the manager in any circumstances.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Nous, Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tatu Yamba Ilunga, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 30 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera BIO ENERGY INVEST, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4.

4.1. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées») et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

4.3. La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est cinquante-deux mille cinq cent euros (52.500,- EUR), représenté par quatre cent vingt parts sociales (420) d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 8. La société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la loi, acquérir ses propres parts. Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la société;
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représentant la société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérants.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

Art. 12. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, suivant les conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance;
- Ces comptes font état de bénéfices reportés ou portés à une réserve extraordinaire;
- La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est effectué une fois que la société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la société ne sont mis en péril.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et paiement

La société comparante MAN DEVELOPMENT, S.à r.l., prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les quatre cent vingt parts sociales (420) ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par part par un apport en liquide de cinquante-deux mille cinq cent euros (52.500,- EUR).

Le montant de cinquante-deux mille cinq cent euros (52.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

70022

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 2.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né à B-Saint-Mard, le 7 février 1964, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à I-Gênes, le 23 octobre 1972, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.; et

- La société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.709.

3. A compter du 30 août 2005, la société sera liée en toutes circonstances par la signature de l'un des gérants.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.Y. Ilunga, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 2 septembre 2005, vol. 469, fol. 47, case 5. – Reçu 525 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée, à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 7 septembre 2005.

A. Lentz.

(080884.3/221/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

CERILLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 67.478.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 11 juillet 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC, né le 24 février 1951 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;

Monsieur Gérard Matheis, conseil, né le 4 décembre 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, administrateur-délégué;

Monsieur Eric Magrini, conseil, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Monsieur Michele Florio, administrateur de société, né le 3 septembre 1947 à I-Bari, domicilié professionnellement à I-20121 Milan, Via Sant' Andrea 10;

Monsieur Mario Di Benedetto, administrateur de société, né le 4 février 1953 à I-Cerea (VR), domicilié professionnellement à I-37137 Verona, 90/D, Via Mantovana.

Régime de signature statutaire:

«La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs, dont l'un devra occuper la fonction d'administrateur-délégué.»

Commissaire aux comptes:

La société anonyme FIN-CONTROLE S.A., R.C.S. Luxembourg B 42.230, avec siège à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Luxembourg, le 29 juillet 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour CERILLY INVEST S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, réf. LSO-BH00468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080882.3/528/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI +, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1727 Luxemburg, 43, rue Arthur Herchen.
H. R. Luxemburg B 109.969.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünf, den fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Ist erschienen:

Frau Türkan Dagli, Diplom-Architektin, Ehefrau von Herrn Aziz Aydinoglu, geboren in Linnich (Deutschland), am 28. Februar 1975, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 43, rue Arthur Herchen.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht gegründet, die dem nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie der diesbezüglichen Gesetzgebung unterliegt.

Art. 2. Zwecke der Gesellschaft sind:

- sämtliche Tätigkeiten des Architekten- und Stadtplanerberufs,
- sämtliche Tätigkeiten hinsichtlich der Beratung, der Beaufsichtigung, der Koordinierung, der Begutachtung und der Planung im Bereich der Architektur und der Stadtplanung, sofern sie mit den Landesregeln des Architektenberufs vereinbar sind.

Diesbezüglich kann die Gesellschaft jegliche Geschäfte und Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Architektur und der Umwelt vornehmen, namentlich Aufgaben wie die Verwaltung von Wohngebäuden, Baustellen, der Entwurf und die Planung von Gebäuden, Infrastrukturen und Kunstwerken, die Ausführung spezieller Techniken, die Koordinierung, Programmierung, Bewertung, Information, Ausbildung und Beaufsichtigung, sowie die Erstellung von Gutachten und die Verwaltung und Durchführung von Industrie Projekten und -verfahren.

Die Gesellschaft untersagt sich jedwede Beteiligung oder Tätigkeit welche einen Interessenkonflikt herbeiführen oder die berufliche Unabhängigkeit des freischaffenden Architekten respektiv beratenden Ingenieurs in Frage stellen könnte. Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich die gesetzlichen und diesbezüglichen beruflichen Vorschriften welchen die betreffenden Tätigkeiten unterliegen, zu befolgen.

Unter der gleichen Voraussetzung der Vereinbarkeit mit den Landesregeln kann sich die Gesellschaft durch sämtliche Mittel an allen Unternehmen oder Gesellschaften beteiligen, welche einen identischen, analogen, ähnlichen oder mit dem ihrigen zusammenhängenden Zweck verfolgen und die Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu begünstigen vermögen.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen ATELIER D'ARCHITECTURE DAGLI +.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Grossherzogtums verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,00).

Diese einhundert (100) Geschäftsanteile wurden von der alleinigen Gesellschafterin, Frau Türkan Dagli, Diplom-Architektin, wohnhaft in L-1727 Luxemburg, 43, rue Arthur Herchen, gezeichnet.

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafterin anerkennt.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Geschäftsanteile sind frei übertragbar, solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden.

Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 14. Solange die Gesellschaft aus nur einem Gesellschafter besteht, hat dieser alle Befugnisse, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen, sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapi-

tals darstellen, angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreissigsten Dezember zweitausendfünf.

Art. 16. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht der Gesellschafterversammlung zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche nicht Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,00) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann erklärt die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse zu fassen:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins festgesetzt.
2. Zur Geschäftsführerin wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Türkan Dagli, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig verpflichtet.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

L-1727 Luxemburg, 43, rue Arthur Herchen.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.:

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Dagli, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2005, vol. 25CS, fol. 16, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 16. August 2005.

E. Schlessler.

(073951.3/227/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2005.

INTEREUREKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.004.

Extrait des résolutions prises par la réunion du Conseil d'Administration du 2 août 2005

Maître Arsène Kronshagen, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, est coopté au poste d'administrateur. Maître Arsène Kronshagen terminera le mandat de Monsieur Emanuele Chioato, démissionnaire. La démission de Monsieur Emanuele Chioato et la décharge à lui donner pour sa gestion, de même que la cooptation de Maître Arsène Kronshagen seront soumises à la prochaine Assemblée Générale.

Pour extrait sincère et conforme

INTEREUREKA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071893.3/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

TERRA NOMIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 145, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 110.429.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Christine Simon, directrice adjointe, demeurant à L-4577 Differdange, 54, Cité Henri Grey.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associée peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TERRA NOMIS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associée unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune et se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Les cent parts sociales (100) sont souscrites en espèces par l'associée unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associée ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associée unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associée unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2005.

70026

Frais

L'associée a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution à environ huit cents euros (EUR 800,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associée a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Christine Simon, prédite.

2.- La société est gérée par l'associée-gérante unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-4221 Esch-sur-Alzette, 145, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Simon, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2005, vol. 910, fol. 32, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2005.

A. Biel.

(080937.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

EMRED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.916.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 22 août 2005

Il résulte dudit procès-verbal que les administrateurs suivant ont été révoqués: Mme Sarah Skullered, M. Magnus Emilson, M. Charles Meyer et M. Eric Leclerc.

Monsieur Peter Vansant ainsi que les sociétés PROGRESS INVEST S.A. et RAVELIN INVESTMENTS S.A. ont été nommés administrateurs pour une période de 6 ans.

La société CHECK CORP. a été révoquée de son mandat de commissaire aux comptes. La société LUXOR AUDIT, S.à r.l. avec siège social au 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Le siège social de la société est désormais situé au 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, au lieu du 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à M. Peter Vansant et à la société PROGRESS INVEST S.A.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg le 22 août 2005

Il résulte dudit procès-verbal que M. Peter Vansant et la société PROGRESS INVEST S.A. ont été élus aux fonctions d'Administrateurs-délégués de la Société; ils auront tous pouvoirs pour engager valablement la Société par leur seule signature.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2005, réf. LSO-BI02317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(081000.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

PEPINIERE WEISEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 19, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 41.992.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wickrange, le 10 juin 2005.

Signature.

(071657.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

SOLA OPTICAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 15.312.500.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 106.643.

Lors de la résolution tenue en date du 21 juin 2005, l'associé unique de la société SOLA OPTICAL HOLDINGS, S.à r.l. a décidé d'accepter la nomination de Monsieur Klaus Leinmüller, avec adresse professionnelle au Turnstrasse 27, 73430 Aalen, Allemagne, en tant que Gérant de la société avec effet immédiat et de façon indéterminée en remplacement de Monsieur Ron Dutt, démissionnaire depuis le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2005, réf. LSO-BH01923. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071920.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2005.

BAYERISCHE ENTWICKLUNG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.529.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 janvier 2006 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 juillet 2005, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 juillet 2005.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (04578/005/16)

Le Conseil d'Administration.

ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 77.227.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting of Shareholders convened on November 8, 2005 was not able to validly resolve on the items of the agenda.

Thus, the Shareholders of ABN AMRO TARGET CLICK FUNDS (the «Company») are hereby reconvened, by the Board of Directors of the Company (the «Board of Directors») to attend to a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders to be held in Luxembourg, at the registered office of the Company, on *January 27, 2006* at 11.45 a.m, the agenda of which will be to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») in order to allow the Company to be subject to Part I of the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities («UCITS»), and to ratify other changes. Further to these amendments Shareholders will benefit from the accrued protection offered to investors by the provisions of the EU Directive 85/611/EEC. This will also allow the Company to be distributed more widely throughout the European Union.

For the purpose of this agenda, the following resolutions will be submitted to the vote of the Shareholders:

Agenda:

1. Change of the name of the Company to ABN AMRO STRUCTURED INVESTMENTS FUNDS.
2. Replacement of any reference in the Articles to the Luxembourg law of March 30, 1988 relating to UCITS by the Luxembourg law of December 20, 2002 relating to UCITS, and especially the replacement under article 5, fourth paragraph, of article 111 of the law of March 30, 1988 relating to UCITS by article 133 of the law of December 20, 2002 relating to UCITS.
3. Amendment of article 5, paragraph 4, so as to reflect the new principle of liability between the Funds of the Company, where each Fund shall only be responsible for the liabilities attributable to it. Such principle is further reflected under article 11 item III and its amended paragraphs (d) and (e).
4. Replacement of any reference in the Articles to the LUF currency by the Euro currency and change of corresponding amounts.
5. Inclusion in article 8 that, with the consent of the shareholder(s) concerned, the Board of Directors may satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to redeeming shareholders investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares to be redeemed as described in the sales documents.

6. Inclusion in article 8 of the possibility given to the Board of Directors to decide to redeem all the shares of any class (1) if the net assets of such class or of the Fund would decrease to an amount determined by the Board of Directors to be the minimum level for such Fund (the Directors may also decide of the merger of such Fund with other Fund(s) of the Company), (2) in case of a significant change in the economic or political situation or (3) in order to proceed to an economic rationalisation.
7. Amendment of the determination of the value of the assets set out in article 11 under item I in order to reflect to valuation method of new eligible assets under the Luxembourg law of December 20, 2002.
8. Extension in article 12 of situations where the Company may decide to suspend the determination of the net asset value per share.
9. Inclusion of a new article 19 in the Articles, relating to the management of the Company and the appointment of a management company under Chapter 13 of the law of December 20, 2002.
10. Change of the time of the Annual General Meeting of Shareholders from 12 to 10 a.m. on the third Thursday of the Month of February.
11. Inclusion of a new Article 26, relating to the expenses borne by the Company, providing clarification on the types of expenses and attribution of expenses to the Company, in accordance with standard market practice.
12. Inclusion of other non-material changes.

A full copy of the revised Articles as proposed to the Extraordinary General Meeting of Shareholders is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them or request a copy thereof.

The present convening notice replaces the convening notice published on 10 November, 2005 for the purpose of reconvening the EGM on 12 December, 2005.

Shareholders are advised that no quorum will be required to validly deliberate on the agenda of the Meeting. The proposals of the agenda will require a majority vote of two thirds of the Shares present or represented at the Meeting in order to be approved.

In order to participate at the meeting, the owners of bearer shares shall deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company in Luxembourg.

For the shareholders who cannot attend the meeting, proxy forms will be available at the registered office of the Company upon request. The proxy will be valid only if the proxy form, together with the evidence of the ownership of the shares, are provided to the Company within 48 hours prior to the meeting.

December 27, 2005.
(04783/755/62)

On Behalf of the Board of Directors.

SMARTCAP FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 102.626.

The Board of Directors convenes the Shareholders of SMARTCAP FUNDS to attend the
ANNUAL GENERAL MEETING
to be held at the registered office on *January 18, 2006* at 12.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at September 30, 2005
3. Allocation of Results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Auditor
6. Statutory Elections.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Company or at one of the offices of BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, in Luxembourg.

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

I (04729/755/21)

For the Board of Directors.

PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.384.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 5, rue Jean Monnet, Luxembourg, le *18 janvier 2006* à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2005.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés su 30 septembre 2005.
3. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leurs mandats.
4. Composition du Conseil d'Administration.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an.
6. Divers.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 4 janvier 2006.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent, pour le 13 janvier 2006, informer le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée par écrit (lettre ou procuration).

I (04768/755/21)

Le Conseil d'Administration.

DEWAPLUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 22.784.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav DEWAPLUS à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 18 janvier 2006 à 11.15 heures au siège social de la BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Adaptation de la Sicav aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- Refonte des statuts.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée ne délibérera valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le projet de texte des statuts coordonnés est à la disposition des Actionnaires pour examen au siège social de la Sicav.
I (04762/755/21)

Le Conseil d'Administration.

LUX-WORLD FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 48.864.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 18 janvier 2006 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2005.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2005; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (04452/755/28)

Le Conseil d'Administration.

70030

LA CHOUETTE (IMMOBILIERE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 65.517.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 12 janvier 2006 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

«Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

L'assemblée générale ordinaire du 11 juillet 2005 n'a pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum requis par la loi n'étant pas atteint.

L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 12 janvier 2006 délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

II (04628/534/16)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à la deuxième

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra, le 12 janvier 2006, à 14.00 heures au 7, rue Thomas Edison, à L-1440 Strassen, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des statuts (Objet), premier alinéa comme suit:
«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs de toutes espèces, en parts d'organismes de placement collectif et en instruments du marché monétaire dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles conformément à la Partie I de la loi du 20 décembre 2002.»
2. Modification des statuts pour remplacer la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à la loi du 20 décembre 2002.
3. Modification de l'article 5 des statuts, sixième et septième alinéas pour les remplacer par la phrase suivante:
«Le capital minimum de la Société est de un million deux cents cinquante mille Euros (1.250.000,- EUR) et a dû être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»
4. Ajout d'un 11^{ème} et 12^{ème} paragraphe à l'article 14 des statuts, dont la teneur est la suivante:
«Le conseil d'administration a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après nommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective du portefeuille, telles que décrites dans l'article 77 paragraphe 2 du chapitre 13 et dans l'Annexe II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, à savoir la gestion de portefeuille, l'administration et la commercialisation de la Société.»
«Le conseil d'administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»
5. Modification de l'article 16 des statuts pour adapter les restrictions d'investissement aux dispositions de la loi de 2002. Aussi, le deuxième paragraphe et suivants de l'article 16 des statuts auront la teneur suivante:
«Pour chaque compartiment, une politique d'investissement est déterminée par le Conseil d'Administration suivant le principe de la répartition des risques et conformément aux restrictions d'investissement telles que définies dans les articles 43, 44, 45 et 48 de la loi de 2002.»
6. Modification de l'article 22, 23 et 24 des statuts pour remplacer, dans chacune des premières phrases, le terme «Valeur Nette d'Inventaire» par «valeur nette d'inventaire».
7. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si la moitié des actions en circulation est présente ou représentée et qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se sont prononcés en faveur de telles décisions.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, les actionnaires au porteur devront déposer leurs certificats d'actions 5 jours ouvrables avant la date de l'Assemblée au domicile de la Société, où auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04645/755/47)

Le Conseil d'Administration.

KB LUX BOND FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 27.666.

Etant donné que le quorum requis par la loi n'a pu être atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 décembre 2005, nous avons l'honneur de vous inviter à une seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de notre société qui aura lieu le *11 janvier 2006* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Modification des statuts comme suit:

1. Soumission de la Société à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif. Modification des Articles 3, 5, 16, 23.
2. Changement de l'Article 5 par l'ajout de ce qui suit:
Lorsque des catégories et/ou sous-catégories d'actions existent, les présents Articles applicables aux compartiments sont applicables mutatis mutandis à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions.
Le Conseil d'Administration pourra en outre décider du «split» ainsi que du «reverse split» d'actions.
3. Changement de l'Article 22 par l'ajout de ce qui suit (cas des suspensions de valeurs nettes d'inventaire):
 - a) dès la convocation à une Assemblée au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;
 - b) dès la décision du conseil d'Administration de dissoudre un compartiment
 - c) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire.
4. Changement de l'Article 24 par l'ajout de ce qui suit:
La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société. Cet apport en nature doit se faire en conformité avec la politique et les restrictions d'investissement de la Société et du compartiment concerné.
5. Suppression de l'Article 27.
6. Refonte de l'Article 28 relatif aux procédures de liquidation de compartiments et de la Société.
7. Modifications mineures.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 6 janvier 2006 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

II (04651/755/37)

Le Conseil d'Administration.

UEB ALTERNATIVE FUND 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 67.573.

Etant donné que le rapport annuel audité de UEB ALTERNATIVE FUND 2, Société d'Investissement à Capital Variable ci-après désignée la «Société», n'a pu être remis dans les délais requis, Madame la Présidente de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2005 avait décidé de surseoir aux décisions 1, 2, 3 et 4 de l'ordre du jour et de convoquer une nouvelle assemblée qui prendrait les décisions relatives à ces quatre points.

Les actionnaires sont dès lors invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») qui se tiendra au siège de la Société le vendredi *6 janvier 2006* à 13.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 avril 2005.
2. Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos au 30 avril 2005.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 avril 2005.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg ou au siège social de la Société, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à l'Assemblée.

II (04712/755/26)

Le Conseil d'Administration.

70032

RENDERS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.389.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 janvier 2006 à 11.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits arrêtés au 30 juin 2004 et au 30 juin 2005 et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

II (04689/655/16)

Le Conseil d'Administration.

ADVANTAGE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.801.

Notice is hereby given to the shareholders of ADVANTAGE that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held before notary in Luxembourg, 18, boulevard Royal on *January 5, 2006* at 3.00 p.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

1. Conversion of the Company to UCITS III according to Part I of the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment and subsequent amendments to Articles 3, 5, 12, 18, 20, 23, 24 and 26 of the Articles of Incorporation.
2. Amendment to Article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows: «**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the «2002 Law»), with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Subfunds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the 2002 Law. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company.»
3. Amendment to Article 12 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities.
4. Amendment to Article 24 paragraphs 3 and 4 of the Articles of Incorporation to replace «... below Italian Lira 500,000,000.- or its equivalent in any other currency ...» by «... below such amount as determined by the Directors from time to time as disclosed in the Company's documentation ...».
5. Determination of the date of the entry into force of the items set out in the agenda.

A copy of the Articles of Incorporation as proposed to the extraordinary shareholders' meeting is available at the registered office of the Company where each shareholder may consult them and request a copy thereof.

The resolutions must be passed with a minimum quorum of 50% of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

Each share is entitled to one vote.

Proxies should arrive at the registered office of the Company at least 48 hours before the meeting.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares two clear days before the meeting at the registered office of the Company.

II (04710/755/34)

By order of the Board of Directors.